



**Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture**

**COMMISSION DES
RESSOURCES GÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE**

CGRFA-16/17/Rapport Rev.1

Rapport de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Rome, 30 janvier – 3 février 2017



ms565

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

**Seizième session ordinaire
Rome, 30 janvier – 3 février 2017**

Les documents de la seizième session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture peuvent être consultés sur Internet à l'adresse:

<http://www.fao.org/nr/cgrfa/cgrfa-meetings/cgrfa-comm/sixteen-reg/fr>

Ils peuvent également être obtenus auprès du

Secrétaire de la

Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Viale delle Terme di Caracalla

00153 Rome, Italie

Courrier électronique: cgrfa@fao.org

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

CONTENTS

		<i>Paragraphes</i>
I.	Ouverture de la session	1-9
II.	<i>L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	10-18
III.	Rôle des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans la sécurité alimentaire	19-23
IV.	Accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et partage des avantages qui en découlent	24-25
V.	Examen du Programme de travail sur le changement climatique et les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	26-31
VI.	Examen de l'application des objectifs et des indicateurs relatifs aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	32-36
VII.	Ressources génétiques aquatiques	37-42
VIII.	Ressources zoogénétiques	43-50
IX.	Ressources phytogénétiques	51-70
X.	Ressources génétiques forestières	71-76
XI.	Micro-organismes et invertébrés	77-80
XII.	Mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel	81-91
XIII.	Coopération avec des organisations et des instruments internationaux	92-95
XIV.	Date et lieu de la dix-septième session ordinaire de la Commission	96
XV.	Élection du Président, des vice-présidents et du rapporteur ainsi que des membres et remplaçants des groupes de travail techniques intergouvernementaux	97-98
XVI.	Déclaration de clôture	99-101

Annexes

- A. Ordre du jour de la seizième session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
- B. La communauté internationale réaffirme son engagement en faveur du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques – *Projet de résolution*
- C. Programme de travail pluriannuel: principaux résultats et objectifs d'étape (2018–2027)
- D. La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et sa contribution à la réalisation des objectifs de développement durable – *Projet de résolution*
- E. Membres et suppléants des groupes de travail techniques intergouvernementaux élus lors de la seizième session ordinaire de la Commission
- F. Liste des documents
- G. Membres de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

I. OUVERTURE DE LA SESSION

1. La seizième session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) s'est tenue à Rome (Italie), du 30 janvier au 3 février 2017. La liste des délégués et des observateurs est en ligne sur le site web de la Commission.
2. Conformément aux dispositions de son Règlement intérieur, la Commission a élu le Président, les vice-présidents et le rapporteur de la seizième session ordinaire lors de sa quinzième session ordinaire, tenue en 2015. Le Président de la seizième session ordinaire était M. Chang-Yeon Cho (République de Corée). Mme Clarissa della Nina (Brésil), M. Charles Nying (Cameroun), M. William Wigmore (Îles Cook), M. Javad Mozafari Hashjin (République islamique d'Iran), M. François Pythoud (Suisse) et Mme Christine Dawson (États-Unis d'Amérique) ont été élus vice-présidents. Mme Clarissa della Nina a été élue à la fonction de rapporteur. Mme Clarissa della Nina a été remplacée par Mme Larissa Maria Lima Costa (Brésil) et M. Charles Nying a été remplacé par M. MOUNGUI MEDI (Cameroun).
3. M. Chang-Yeon Cho a ouvert la session et a souhaité la bienvenue aux délégués et aux observateurs.
4. M. Daniel Gustafson, Directeur général adjoint (Programmes) de la FAO, a souhaité la bienvenue aux délégués et aux observateurs. Il a mentionné la création et la mise en place du Département du climat, de la biodiversité, des terres et des eaux de la FAO, qui regroupera les activités liées aux trois conventions de Rio – la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC); la Convention sur la lutte contre la désertification et la Convention sur la diversité biologique (CDB) – et hébergera la Commission et les organes du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Traité). S'agissant des résultats de la treizième Conférence des Parties à la CDB, M. Gustafson a insisté sur la nécessité de collaborer afin d'intégrer systématiquement la biodiversité dans tous les secteurs car cela est essentiel pour concrétiser la sécurité alimentaire et mettre fin à la perte de biodiversité. Il a souligné que le programme de travail de la FAO était aligné sur les Objectifs de développement durable (ODD) et que l'Organisation s'était engagée à jeter des ponts entre les secteurs, à trouver des synergies, à aligner les objectifs et à élaborer des approches intersectorielles afin d'intégrer systématiquement la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches. Il a remercié le Secrétaire exécutif de la CDB, M. Braulio Ferreira de Souza Dias, pour ses nombreuses années de coopération excellente et stimulante avec la FAO et lui a adressé tous ses vœux de réussite pour ses activités futures.
5. M. René Castro-Salazar, Sous-Directeur général chargé du Département du climat, de la biodiversité, des terres et des eaux, a rappelé le caractère intersectoriel de la Commission et a fait observer que, au sein du nouveau Département, elle pourrait amener à tisser davantage de liens avec d'autres aspects de la gestion des ressources naturelles tout en maintenant la collaboration avec les autres départements techniques. Il a insisté sur le fait que, si l'agriculture était souvent perçue comme la cause du changement climatique, il était néanmoins nécessaire de la considérer aussi comme faisant partie de la solution. Il a mis en évidence le fait que le nouveau Département offrirait des moyens inédits de collaboration entre la Commission et le Secrétariat du Traité, ainsi qu'avec les Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM), ce qui contribuerait à intégrer plus facilement et plus efficacement les questions relatives à la biodiversité, au climat, aux terres et aux eaux dans les travaux techniques de l'Organisation, et, partant, à concrétiser les ODD.
6. M. Braulio Ferreira de Souza Dias, Secrétaire exécutif de la CDB, a communiqué les résultats de la treizième session de la Conférence des Parties à la CDB, tenue récemment, et a souligné que les travaux préparatoires et l'appui de la FAO avaient contribué efficacement au Débat de haut niveau et à la treizième session elle-même. Il a noté que la Déclaration de Cancún sur l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité pour le bien-être et la décision de la Conférence des Parties sur l'intégration systématique sectorielle et intersectorielle concernaient les plans d'action mondiaux relatifs aux ressources phytogénétiques, aux ressources

zoogénétiques et aux ressources génétiques forestières qui avaient été adoptés par la Commission. Par ailleurs, il a évoqué les décisions de la Conférence des Parties concernant les informations séquentielles numériques sur les ressources génétiques et les répercussions de l'évaluation relative aux pollinisateurs, à la pollinisation et à la production alimentaire, réalisée par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. Il a remercié la Commission pour les travaux accomplis au cours des cinq dernières années et s'est déclaré certain que le fort esprit de coopération qui s'était établi ne disparaîtrait pas pendant le mandat de Mme Cristiana Paşca Palmer, qui lui succédait.

7. Mme Irene Hoffmann, Secrétaire de la Commission, a fait remarquer que de nombreux éléments, notamment l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des ODD, ainsi que les résultats de la treizième session de la Conférence des Parties à la CDB, indiquaient que la biodiversité au service de l'alimentation et de l'agriculture figurait parmi les priorités mondiales. Elle a souligné qu'il était nécessaire de poursuivre la collaboration, démarche essentielle pour sensibiliser aux rôles importants de la biodiversité associée et des services écosystémiques dans le fonctionnement des systèmes de production agricole.

8. Le Président a fait rapport sur les activités intersessions du Bureau et a fourni un résumé des résultats de la manifestation spéciale sur le thème «La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture au service de la résilience», tenue le 28 janvier 2017¹. Les participants à la manifestation spéciale ont reconnu qu'il était nécessaire de tirer des enseignements de la nature – et non de l'imiter – afin de rendre les systèmes alimentaires plus résilients. Cette réunion a permis de mettre en lumière toute l'importance qu'il y avait à conserver et recueillir les connaissances traditionnelles, ainsi qu'à s'appuyer sur les techniques et technologies novatrices, notamment les technologies de l'information, les nouveaux modèles de gestion et les techniques de commercialisation et à promouvoir l'entrepreneuriat social. En outre, les participants ont estimé que l'élaboration de stratégies de résilience passait par une approche holistique, ainsi que par une collaboration intersectorielle aux niveaux national et international. Ils considéraient que la Commission était une enceinte importante pour renforcer et mieux coordonner la collaboration internationale.

9. La Commission a adopté l'ordre du jour tel qu'il figure à l'*annexe A* au présent rapport.

II. L'ÉTAT DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE

État d'avancement de l'élaboration du rapport

10. La Commission a examiné le document *Élaboration du rapport sur L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*². Elle s'est félicitée du projet de rapport sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*³. Les membres de la Commission ont formulé des observations sur le projet de rapport et ont demandé qu'elles figurent dans le projet de rapport révisé.

11. La Commission a souligné qu'il était important de veiller à ce que le plus grand nombre possible de rapports nationaux soient présentés. Elle a invité les pays qui ne l'avaient pas encore fait à soumettre leurs rapports pour la date convenue du 30 juin 2017 au plus tard. Tout en reconnaissant que les pays ont la possibilité d'élaborer leurs rapports en utilisant les directives simplifiées élaborées par le Secrétariat, mais la Commission a noté que l'utilisation des directives complètes était l'option privilégiée. Elle est convenue que les pays qui avaient déjà présenté un rapport national pouvaient soumettre une version révisée avant le 30 juin 2017 au plus tard et a demandé aux pays ayant fait ce choix de communiquer clairement au Secrétariat les éventuelles modifications apportées.

¹ <http://www.fao.org/nr/cgrfa/events/en/>.

² CGRFA-16/17/3.

³ CGRFA-16/17/Inf.10.

12. La Commission a demandé au Secrétariat de présenter le projet de rapport révisé et un projet de version abrégée d'ici au 1^{er} mars 2018 et d'inviter les Membres et les observateurs à formuler des observations à leur sujet pour le 16 juin 2018 au plus tard.

13. Elle a en outre demandé pour que les études thématiques et les rapports de synthèse régionaux soient publiés comme documents complémentaires en même temps que le projet de rapport révisé. Elle a demandé au Secrétariat de mettre au point la version finale du rapport pendant le deuxième semestre de 2018, en tenant compte des observations communiquées par les Membres et les observateurs, et d'élaborer et de publier une version abrégée du rapport dans toutes les langues de l'ONU.

14. La Commission a invité les gouvernements et les donateurs à fournir les ressources financières nécessaires à la mise au point définitive, à la traduction et à la publication du rapport final dans toutes les langues de l'ONU. Elle a demandé au Secrétariat de présenter la version finale du Rapport lors des réunions internationales pertinentes afin que celui-ci puisse servir de base et apporter une contribution utile au programme d'action mondial en faveur de la biodiversité et en particulier à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) pertinents.

15. Elle a invité les pays à tenir compte des conclusions de leur rapport national lorsqu'ils adoptent les programmes, politiques et activités pertinents, aux niveaux national et régional, selon que de besoin.

Besoins et éventuelles mesures à prendre

16. La Commission a examiné le document intitulé *La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture – besoins et éventuelles mesures à prendre*⁴ et elle a pris note d'autres documents pertinents⁵. Elle a demandé à la Secrétaire d'inviter les membres et les observateurs à faire part, d'ici au 15 avril 2018, de leurs observations sur les besoins en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et les éventuelles mesures à prendre, présentés à l'*annexe I* du document, et à formuler d'autres propositions à ce sujet en tenant compte des conclusions du projet de rapport révisé. Elle a demandé au Secrétariat d'examiner et de réviser, le cas échéant, le projet relatif aux besoins en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et aux éventuelles mesures à prendre en tenant compte des observations et suggestions reçues, ainsi que des conclusions du projet de rapport révisé.

17. La Commission a invité les régions à désigner chacune jusqu'à trois points focaux nationaux (PFN) aux fins de l'établissement des rapports nationaux contribuant à l'*État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* afin qu'ils participent à l'examen plus approfondi et à la révision éventuelle des besoins en matière de rédaction et des éventuelles mesures à prendre et à informer la Secrétaire des nominations par l'intermédiaire des membres du Bureau qui les représentent pour le 1^{er} septembre 2017 au plus tard. Elle a en outre invité les membres du Bureau à aider les personnes désignées en facilitant la collecte d'avis formulés par d'autres points focaux nationaux dans la région sur les besoins et les mesures éventuelles à prendre.

18. La Commission a demandé à la Secrétaire de convoquer les PFN désignés par les régions pour une réunion de trois jours en juin 2018, sous réserve que les fonds nécessaires soient disponibles, afin que ces points focaux examinent et révisent, le cas échéant, le projet relatif aux besoins et aux éventuelles mesures à prendre, en vue de son examen par la Commission à sa dix-septième session ordinaire, où il servira de base au débat sur les mesures qui sont de nature à favoriser la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

⁴ CGRFA-16/17/4.

⁵ CGRFA-16/17/Inf.11.1 à CGRFA-16/17/Inf.11.6.

III. RÔLE DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

19. La Commission a examiné le document intitulé *Sensibilisation au rôle des ressources génétiques dans la sécurité alimentaire et la nutrition*⁶. Elle a souligné l'importance des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RGAA) en faveur de la production alimentaire, ainsi que des quatre dimensions de la sécurité alimentaire.
20. La Commission a invité les pays à mieux faire connaître l'importance du rôle de la conservation et de l'utilisation durable des RGAA ainsi que de l'accès et du partage des avantages qui en découlent pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Elle les a également invités à intégrer les RGAA dans leurs politiques de sécurité alimentaire et de nutrition, notamment les programmes de recherche publique et de vulgarisation, les politiques en matière d'éducation et d'achats publics et le développement de filières et de marchés dans le but de parvenir à mettre en place des politiques en faveur de la sécurité alimentaire, d'une nutrition adéquate et de la conservation et l'utilisation durable de ces ressources génétiques. Elle a demandé à l'Organisation d'aider les pays à cet égard et a appelé les donateurs et les organisations internationales compétentes à mettre à disposition des ressources financières.
21. La Commission a demandé à la FAO d'élaborer une étude qui définisse la contribution des RGAA aux quatre dimensions de la sécurité alimentaire et à la réalisation des ODD qui s'y rapportent, et de présenter les résultats de cette étude dans le rapport révisé sur *L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Elle lui a également demandé d'inviter les Membres et les observateurs à fournir des contributions au Secrétariat au plus tard le 31 mars 2017.
22. La Commission a demandé à la FAO de faire rapport à intervalles réguliers sur ses activités de sensibilisation concernant les contributions des ressources génétiques à la sécurité alimentaire.
23. La Commission a souligné l'importance de sa collaboration avec les comités techniques de la FAO et le Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Elle a également invité l'Organisation à continuer d'intégrer ses travaux sur les RGAA dans son Programme de travail et budget.

IV. ACCÈS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ET PARTAGE DES AVANTAGES QUI EN DÉCOULENT

24. La Commission a examiné le Rapport de la troisième session de l'Équipe de spécialistes des questions techniques et juridiques relatives à l'accès et au partage des avantages⁷. M. Javad Mozafari Hashjin (République islamique d'Iran), Président de l'Équipe de spécialistes des questions techniques et juridiques relatives à l'accès et au partage des avantages, a présenté le rapport. La Commission a remercié les membres de l'Équipe de spécialistes de leur excellent travail. Elle s'est ensuite penchée sur le document intitulé *Élaboration d'éléments propres aux sous-secteurs visant à faciliter la concrétisation au niveau national de l'accès et du partage des avantages dans les différents sous-secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*⁸ et a pris note d'autres informations pertinentes⁹.
25. La Commission:
- i) a demandé au Secrétariat de continuer de travailler sur l'accès aux RGAA et le partage des avantages en découlant afin d'informer les membres, leurs diverses autorités chargées des questions d'accès et de partage des avantages et les autres parties prenantes, d'aider les membres à intégrer dans leurs mesures applicables en matière d'accès et de

⁶ CGRFA-16/17/5.

⁷ CGRFA-16/17/6.

⁸ CGRFA-16/17/7.

⁹ CGRFA-16/17/Inf.12.

partage des avantages l'importance des RGAA, le rôle spécial que jouent ces ressources dans la sécurité alimentaire et les caractéristiques distinctives des différents sous-secteurs, en vue de contribuer à la réalisation des cibles 2.5 et 15.6 des ODD et de permettre aux sous-secteurs d'apporter une contribution utile et d'encourager la communication dans les processus appropriés aux niveaux local, national, régional et international;

ii) a demandé à la FAO de continuer d'aider les pays qui en font la demande à élaborer des mesures législatives, administratives et politiques en matière d'accès aux RGAA et de partage des avantages, compte tenu de l'importance de ces ressources et du rôle spécial qu'elles jouent dans la sécurité alimentaire;

iii) est convenu de produire des notes explicatives non prescriptives visant à illustrer et compléter, dans le cadre des *Éléments visant à faciliter la concrétisation au niveau national de l'accès et du partage des avantages dans les différents sous-secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*¹⁰, les caractéristiques distinctives des différents sous-secteurs des RGAA et les pratiques qui leur sont propres;

iv) a invité les membres, les observateurs et d'autres parties prenantes à fournir, par voie électronique, toute contribution utile à la rédaction de ces notes explicatives, en particulier concernant:

- leur expérience pratique en matière de mise en œuvre au niveau national de mesures relatives à l'accès et au partage des avantages; et
- les caractéristiques distinctives des différents sous-secteurs des RGAA et les pratiques qui leur sont propres.

v) a demandé au Secrétariat d'organiser, le plus rapidement possible après la seizième session ordinaire de la Commission et en collaboration avec les secrétariats du Traité et de la Convention sur la diversité biologique (CBD), un atelier international visant à aider les pays à identifier les caractéristiques distinctives des sous-secteurs des RGAA et les pratiques qui leur sont propres dans le cadre des Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages et à sensibiliser à leur sujet. L'atelier envisagé devrait:

- a) être ouvert à tous les membres de la Commission, aux observateurs et aux parties prenantes concernées;
- b) prévoir la participation d'au moins un représentant de chaque groupe de travail technique intergouvernemental de la Commission (Groupe de travail) par région, désigné par le Secrétaire d'un commun accord avec le Bureau;
- c) prévoir également la participation de sept spécialistes des sous-secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture des micro-organismes et des invertébrés, représentant les différentes régions, désignés par le Secrétaire d'un commun accord avec le Bureau;
- d) prévoir en outre la participation de l'Équipe de spécialistes des questions techniques et juridiques relatives à l'accès et au partage des avantages (l'Équipe de spécialistes);
- e) examiner les contributions reçues en réponse à l'invitation dont il est question au paragraphe iv) ci-dessus, ainsi que d'autres apports des participants;
- f) fournir aux participants un espace de dialogue pour faciliter l'échange d'informations, de données d'expérience et de points de vue;

¹⁰ CGRFA-15/15/Report, *Annexe B*.

- g) produire des résultats à utiliser aux fins de l'établissement des notes explicatives non prescriptives visant à illustrer, dans le cadre des Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages, les caractéristiques distinctives des différents sous-secteurs des RGAA et les pratiques qui leur sont propres.
- vi) a demandé au Secrétariat de mettre le compte rendu et les conclusions des travaux de l'atelier international à la disposition de la Commission, des groupes de travail, des sept spécialistes des RGAA des micro-organismes et des invertébrés désignés par le Secrétariat et de l'Équipe de spécialistes, pour information et examen;
- vii) a demandé à l'Équipe de spécialistes d'informer le Secrétariat des résultats de l'atelier, ce qui permettra à celui-ci d'élaborer un projet de notes explicatives afin que les groupes de travail et les sept spécialistes désignés pour les ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés l'examinent et le développent;
- viii) a demandé aux groupes de travail d'examiner, à leurs prochaines sessions ordinaires, le projet de notes explicatives, tel qu'indiqué au paragraphe vii) ci-dessus, dans l'optique du sous-secteur qui les concerne;
- ix) a demandé au Secrétariat de convoquer une réunion, des sept spécialistes désignés des ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés, chargés d'examiner le projet de notes explicatives, décrit dans le paragraphe vii) ci-dessus, pour leur sous-secteur;
- x) a encouragé l'Équipe de spécialistes des questions techniques et juridiques relatives à l'accès et au partage des avantages, les Groupes de travail et les sept spécialistes désignés à travailler par voie électronique tout au long du processus;
- xi) a demandé à ladite Équipe de se réunir à nouveau, afin de faire une synthèse du projet de notes explicatives pour les différents sous-secteurs, après examen de ce dernier par les Groupes de travail et les sept spécialistes désignés des ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés, en vue de son examen par la Commission, à sa dix-septième session ordinaire;
- xii) a demandé au Secrétariat de rassembler, en s'appuyant sur des questionnaires, des informations auprès:
- des pays, des communautés autochtones et locales et autres parties prenantes concernées, au sujet des pratiques qui régissent l'utilisation et l'échange des ressources, les codes de conduite d'application volontaire pertinents, les directives et les pratiques optimales et/ou les normes et les protocoles communautaires, ainsi que les clauses contractuelles types relatives à l'accès et au partage des avantages spécifiquement applicables aux RGAA;
 - des pays concernant les modalités d'obtention du consentement préalable donné en connaissance de cause ou de l'accord et de la participation des communautés autochtones et locales, dans le cadre de leurs juridictions, et l'expérience acquise dans la mise en œuvre de toute mesure d'accès et de partage des avantages applicable aux RGAA;
 - des communautés autochtones et locales concernées et d'autres parties prenantes concernant l'expérience acquise et leur avis quant à la façon dont les pays peuvent envisager d'aborder la question du consentement préalable donné en connaissance de cause ou de l'accord et de la participation des communautés autochtones et locales, s'agissant des RGAA et des connaissances traditionnelles associées à ces ressources;
 - des pays concernant l'expérience acquise en matière d'utilisation des Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages;

- des parties prenantes pertinentes concernant les pratiques existantes dans les différents sous-secteurs en matière d'utilisation des RGAA auxquelles s'appliquent les mesures d'accès et de partage des avantages.

xiii) a demandé au Secrétariat de rassembler les informations décrites plus haut et de les mettre à disposition en tant que contribution à l'élaboration de notes explicatives et afin que la Commission les utilise, le cas échéant, dans ses futurs travaux sur l'accès et partage des avantages;

xiv) a demandé à la Secrétaire de continuer à renforcer la collaboration établie avec le Secrétaire du Traité, afin de conférer une plus grande cohérence à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de travail respectifs des deux organes en matière d'accès et partage des avantages;

xv) a invité l'Organe directeur du Traité, lorsqu'il continuera d'assurer la gouvernance des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA), conformément à l'article 3 du Traité, à continuer de coordonner étroitement ses activités avec celles de la Commission afin de tenir compte, dans une optique de complémentarité, des caractères distinctifs et des usages spécifiques des RPGAA, compte tenu des activités et processus en cours découlant du Traité, notamment le processus actuel d'amélioration du fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages et la coopération en cours à l'appui de la mise en œuvre harmonieuse du Traité, de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et du Protocole de Nagoya;

xvi) enfin, a invité l'Organe directeur à échanger régulièrement des informations sur le processus d'amélioration du fonctionnement du Système multilatéral avec la Commission, afin d'éviter de multiplier inutilement les efforts.

V. EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

26. La Commission a examiné le document intitulé *Examen du Programme de travail sur le changement climatique et les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*¹¹.

27. La Commission s'est félicitée des progrès accomplis en matière de mise en œuvre du Programme de travail sur le changement climatique et les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et elle est convenue d'intégrer ses travaux sur le changement climatique dans son Programme de travail pluriannuel. Elle a demandé à la FAO de veiller à ce que les activités de la Commission intéressant les RGAA soient pleinement intégrées dans le Cadre stratégique de l'Organisation et sa Stratégie d'action face au changement climatique.

28. La Commission a invité le Secrétariat à poursuivre sa démarche de sensibilisation à l'importance et au rôle possible des RGAA dans le contexte du changement climatique et à promouvoir l'intégration systématique des questions liées à ces ressources dans les programmes et politiques relatifs au changement climatique, notamment aux niveaux national et régional.

29. Par ailleurs, la Commission a invité les pays à mettre en œuvre les *Directives d'application volontaire à l'appui de l'intégration de la diversité génétique dans les plans nationaux d'adaptation au changement climatique*¹² et à communiquer des informations à cet égard à la Secrétaire. Elle a aussi demandé à la FAO d'aider les pays à procéder à cette mise en œuvre.

30. La Commission a invité les pays à intégrer la diversité des RGAA dans les plans nationaux relatifs au changement climatique, compte tenu des perspectives que celle-ci offre en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, et en particulier conformément à leurs contributions déterminées au niveau national et à leurs plans nationaux d'adaptation.

¹¹ CGRFA-16/17/8.

¹² <http://www.fao.org/documents/card/fr/c/a6cea2b4-67e2-48e1-a010-5ac4868a8be9/>.

31. La Commission a demandé au Secrétariat d'élaborer une proposition relative à une évaluation mondiale, entreprise à l'initiative des pays, du rôle des RGAA dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, afin qu'elle puisse l'examiner à sa session suivante. Elle a insisté sur le fait que tout processus de communication d'informations devait avoir un caractère facultatif et être mené en collaboration avec les instances chargées du changement climatique internationales compétentes et éventuellement les gouvernements, de préférence sur la base d'un questionnaire simple et utilisable au niveau national.

VI. EXAMEN DE L'APPLICATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS RELATIFS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

32. La Commission a examiné le document intitulé *Objectifs et indicateurs relatifs aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture: faits nouveaux et défis*¹³.

33. La Commission a reconnu le rôle essentiel de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des ODD, et a insisté sur la nécessité d'intégrer ces contributions comme il se doit dans les stratégies nationales de développement.

34. La Commission a demandé à la FAO de continuer à participer à l'élaboration et à l'utilisation d'objectifs et d'indicateurs internationaux relatifs aux RGAA, notamment aux travaux du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, afin de veiller à la cohérence et à une certaine homogénéité entre les tribunes et les processus pertinents, et d'éviter la redondance des rapports.

35. La Commission a invité les pays à participer activement au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, notamment par l'élaboration d'examen nationaux volontaires de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

36. La Commission a salué le soutien apporté par la FAO aux pays dans la mise en œuvre des Plans d'action mondiaux de la Commission et la contribution importante des données recueillies par la FAO selon les instructions de la Commission, à travers les systèmes d'établissement de rapports qui permettent le suivi de la cible 2.5 des ODD.

VII. RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES

Rapport de la première session du Groupe de travail technique intergouvernemental *ad hoc* sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture

37. La Commission a examiné le document intitulé *Report of the First Session of the Ad Hoc Intergovernmental Technical Working Group on Aquatic Genetic Resources for Food and Agriculture*¹⁴. M. Mohd Fariduddin Othman (Malaisie), Président du Groupe de travail ad hoc, a présenté le rapport. La Commission a remercié les membres du Groupe de travail pour l'excellence de leur travail, puis elle a approuvé le rapport.

L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde

38. La Commission a examiné le document intitulé *Élaboration du rapport sur l'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*¹⁵ et a pris note des documents d'information¹⁶ et des études thématiques de référence¹⁷ qui correspondent.

¹³ CGRFA-16/17/9.

¹⁴ CGRFA-16/17/10.

¹⁵ CGRFA-16/17/11.

¹⁶ CGRFA-16/17/Inf.13; CGRFA-16/17/Inf.14.

¹⁷ <http://www.fao.org/fishery/AquaticGeneticResources/en>.

39. La Commission a salué le projet de rapport sur *l'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Elle a invité les pays qui ne l'avaient pas encore fait à désigner des points focaux nationaux et à présenter leur rapport national le 30 juin 2017 au plus tard. Elle a également encouragé les pays qui avaient déjà présenté un rapport national à communiquer une version révisée, le cas échéant, dans les mêmes délais.

40. La Commission a demandé à la FAO de préparer un projet de rapport révisé qui tienne compte des informations figurant dans les rapports nationaux reçus le 30 juin 2017 au plus tard, dans les études thématiques de référence fournies par les organisations internationales et dans les commentaires et recommandations émanant de la Commission et de son Groupe de travail ad hoc. Elle a invité les pays à formuler des observations sur le projet de rapport révisé, dès qu'il serait disponible, et a par ailleurs demandé au Comité des pêches et à ses organes subsidiaires d'examiner le projet de rapport révisé et d'y apporter des contributions, selon qu'il conviendra.

41. La Commission a demandé qu'une deuxième réunion du Groupe de travail ad hoc soit organisée et qu'elle soit consacrée à l'examen du projet de rapport révisé à la lumière des commentaires et des contributions reçus.

42. La Commission a invité les gouvernements et les donateurs à fournir les ressources financières nécessaires à la mise au point définitive, à la traduction, à la publication, à l'impression et à la distribution du rapport¹⁸.

VIII. RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

Rapport de la neuvième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

43. La Commission a examiné le *Rapport de la neuvième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*¹⁹. Mme Deidre Januarie (Namibie), Présidente du Groupe, a présenté le rapport. La Commission a remercié les membres du Groupe pour leur excellent travail, et elle a approuvé le rapport.

Mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques

44. La Commission a examiné le document intitulé *Examen du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*²⁰ et a pris note des autres documents pertinents²¹.

45. La Commission a appelé les pays à continuer à mettre en œuvre le Plan d'action mondial, afin de contribuer à la sécurité alimentaire et au développement rural durable au niveau mondial, et a demandé à la FAO de continuer à aider les pays à cet égard. Elle a aussi demandé à la FAO de continuer à conclure des partenariats et des alliances afin d'améliorer la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Elle a encouragé la FAO et les pays à favoriser la collaboration avec d'autres parties intéressées afin d'améliorer la gestion des ressources zoogénétiques.

46. La Commission a souligné l'importance du Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS) en tant que centre international d'échange de ressources zoogénétiques et a pris note avec satisfaction de l'élaboration d'une version actualisée. Elle a demandé à la FAO de trouver des moyens de renforcer les liens entre le DAD-IS et d'autres bases de données et d'inclure des informations provenant de bases de données de banques de gènes dans les versions futures du DAD-IS. Elle a souligné qu'il fallait que les pays mettent à jour régulièrement leurs données nationales contenues dans le DAD-IS ou le réseau FABIS-net, y compris les informations sur les ressources zoogénétiques conservées *in situ* et *ex situ*, et fournissent des

¹⁸ CGRFA-16/17/11, *Annexe III*.

¹⁹ CGRFA-16/17/12.

²⁰ CGRFA-16/17/13.

²¹ CGRFA-16/17/Inf.15; CGRFA-16/17/Inf.16.

renseignements sur la classification des races. Elle a demandé à la FAO d'identifier les raisons éventuelles qui justifieraient de continuer à faire figurer dans le DAD-IS une proportion élevée de races dont la situation en matière de risque est inconnue et de trouver des moyens de traiter ce problème, pour examen par le Groupe de travail. En outre, elle a demandé à la FAO d'envisager la possibilité d'inclure les abeilles à miel domestiques, et éventuellement d'autres pollinisateurs, dans le DAD-IS.

47. La Commission a appelé la FAO et invité les pays à continuer de faire mieux connaître l'importance du rôle que jouent les éleveurs et les espèces et races d'animaux d'élevage dans la fourniture de services écosystémiques. Elle leur a aussi demandé d'améliorer la cartographie des espèces et de la répartition des races dans la mesure du possible, ainsi que la description des mesures phénotypiques et des fonctions biologiques, en particulier dans les systèmes de production herbagers, afin de pouvoir mieux cibler les interventions en faveur des éleveurs. Elle a demandé à la FAO de se pencher sur les méthodes de repérage et d'évaluation des services écosystémiques fournis par les races d'animaux d'élevage, pour examen par le Groupe de travail à sa prochaine session. Elle a invité la FAO à faire en sorte que le rôle des espèces et races d'animaux d'élevage dans la fourniture de services écosystémiques apparaisse dans *L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*.

48. Par ailleurs, la Commission a invité les pays à renforcer le lien entre la conservation des races, la production agricole durable et la protection de la nature, ainsi que la collaboration entre le secteur de l'agriculture et l'élevage, d'une part, et le secteur de l'environnement, de la faune et de la flore sauvages et des forêts, d'autre part, tout en garantissant la pleine participation de tous les éleveurs, et plus particulièrement des bergers et des autres petits éleveurs pastoraux. Elle les a encouragés à étudier la possibilité de mettre en place des systèmes d'incitation axés sur les résultats qui favoriseraient la fourniture de services écosystémiques en continu, l'accent étant mis sur les races adaptées aux conditions locales, conformément aux réglementations des échanges internationaux et a demandé à la FAO d'élaborer des directives à cet égard.

49. La Commission a demandé à la FAO de compiler les rapports et les documents finaux des projets menés au titre de la Stratégie de financement pour la mise en application du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques et de les publier sur le site Internet de l'Organisation. S'agissant des futurs appels à propositions lancés au titre de la Stratégie de financement et des projets à financer, elle a approuvé les modalités modifiées qui figuraient au paragraphe 49 (xvi, xviii–xxi) du document portant la cote CGRFA-16/17/13. La Commission a invité les donateurs à contribuer à la Stratégie de financement et à fournir des fonds suffisants pour le suivi, les services d'appui et l'assistance technique en rapport avec les projets.

Examen du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques

50. La Commission a examiné le document intitulé *Examen du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*²². Elle a approuvé le projet de résolution intitulé *La communauté internationale réaffirme son engagement en faveur du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*, tel qu'il figurait à l'annexe B, et a invité le Directeur général à le porter à l'attention de la Conférence pour approbation à sa prochaine session.

IX. RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES

Rapport de la huitième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

51. La Commission a examiné le *Rapport de la huitième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*²³. M. William Wigmore (Îles Cook), Vice-Président du Groupe de travail, a présenté le rapport. La Commission a remercié les membres du Groupe pour leur excellent travail et a approuvé le rapport.

²² CGRFA-16/17/14.

²³ CGRFA-16/17/15.

Mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture par les pays

52. La Commission a examiné le document intitulé *Mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*²⁴ et a pris note des documents d'information correspondants²⁵. Elle s'est félicitée des progrès accomplis dans la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial.

Mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture par les pays

53. La Commission s'est félicitée de l'*Évaluation de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (2012-2014)*²⁶ et a insisté sur la nécessité de disposer d'un plus grand nombre de rapports de pays.

54. Elle s'est dite préoccupée par le nombre élevé des entrées des banques de gènes qu'il fallait régénérer, dans la mesure où les ressources nécessaires à cette opération n'étaient pas disponibles. Elle a demandé aux gouvernements et aux organismes internationaux compétents de fournir les ressources nécessaires à la régénération des entrées et a invité la FAO à continuer de suivre de près cette question.

55. La Commission a demandé à la FAO de continuer à apporter son aide aux points focaux nationaux aux fins de l'établissement de leurs rapports sur la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial. Elle a invité tous les pays qui ne l'avaient pas encore fait à fournir, par l'intermédiaire du système de présentation des rapports du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phylogénétiques (WIEWS), des renseignements sur la progression de la mise en œuvre au niveau national pendant la période allant de janvier 2012 à juin 2014, le plus rapidement possible et en aucun cas après le 31 décembre 2017²⁷.

56. La Commission a demandé à la FAO de consulter les membres de la Commission et les observateurs sur les possibilités de simplification du rapport type et de présenter une proposition à ce sujet afin que le Groupe de travail l'examine. Elle a néanmoins noté que le système WIEWS offrait déjà la possibilité d'évaluer uniquement les indicateurs et celle d'ajouter une explication de l'évaluation ou de faire rapport sur une sous-catégorie d'indicateurs. Elle s'est félicitée du fait que les points focaux nationaux avaient accès à ces possibilités pour mener à bien l'exercice de suivi actuel.

57. La Commission a constaté qu'il était nécessaire de continuer à travailler en collaboration et en coordination avec le Traité et son Système mondial d'information. À cet égard, elle a souligné le rôle clé que joue le système WIEWS en tant que système d'information sur les RPGAA en ce qui concerne l'application de l'Article 17 du Traité. La Commission a demandé à la FAO d'achever les travaux relatifs à la reconfiguration du système WIEWS et de publier, par le biais de ce dispositif, des informations sur la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et la réalisation de la cible 2.5 des ODD. Elle s'est félicitée des activités menées en coordination avec la base de données Genesys, hébergée sur le site du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures.

Activités de la FAO à l'appui de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

58. La Commission a demandé à la FAO et aux donateurs de continuer d'appuyer les efforts que déploient les pays aux fins de la conservation *in situ* et l'exploitation des RPGAA; de maintenir les banques de gènes afin d'assurer la continuité des opérations de collecte, de conservation, de

²⁴ CGRFA-16/17/16.

²⁵ CGRFA-16/17/Inf.17.1; CGRFA-16/17/Inf.17.2; CGRFA-16/17/Inf.18; CGRFA-16/17/Inf.19; CGRFA-16/17/Inf.20; CGRFA-16/17/Inf.21.

²⁶ CGRFA-16/17/Inf.17.1; CGRFA-16/17/Inf.17.2.

²⁷ <http://www.fao.org/wiews/fr/>.

caractérisation, d'évaluation, d'utilisation et de fourniture du matériel génétique des plantes cultivées et de renforcer les liens et la complémentarité entre la conservation *ex situ* et *in situ*.

59. La Commission a demandé à la FAO de continuer d'aider les pays à renforcer leurs capacités d'amélioration des plantes cultivées et de sélection végétale, y compris dans le cadre de plateformes à parties prenantes multiples, telles que l'Initiative de partenariat mondial pour le renforcement des capacités de sélection végétale (GIPB), et par l'intermédiaire du Programme mixte de la FAO et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et d'établir un rapport sur les incidences de ces activités afin de le présenter au Groupe de travail, à sa session suivante.

60. La Commission a aussi demandé à la FAO d'aider les pays à élaborer ou à réviser leur politique nationale en matière de semences et la législation correspondante, en tenant compte des dispositions du *Guide de la Commission pour la formulation d'une politique semencière nationale*²⁸.

61. La Commission a appelé à mobiliser des fonds extrabudgétaires pour aider les pays à mettre en œuvre le deuxième Plan d'action mondial, notamment en contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre de leurs stratégies nationales en matière de RPGAA, compte tenu des *Directives pour l'élaboration d'une stratégie nationale pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*²⁹ approuvées par la Commission, comme il convient.

Conservation et utilisation au niveau national des variétés des agriculteurs/variétés locales et conservation des espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées et des végétaux sauvages constituant une source d'aliments

62. La Commission a examiné et approuvé le document intitulé *Voluntary guidelines for national level conservation of crop wild relatives and wild food plants*³⁰ (Directives d'application volontaire pour la conservation au niveau national des espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées et des végétaux sauvages constituant une source d'aliments) et a demandé à la FAO de le publier.

63. La Commission a renvoyé à son Groupe de travail, en vue d'un nouvel examen, la version révisée du projet de directives d'application volontaire concernant la conservation et l'utilisation, au niveau national, des variétés des agriculteurs/variétés locales³¹ et elle a invité les membres, les observateurs et les points focaux nationaux à adresser leurs observations sur ce document pour le 1^{er} juin 2017, au plus tard. Elle a demandé à la FAO de réviser le projet de directives en tenant compte des observations reçues, afin que le Groupe de travail l'examine.

Création d'un réseau mondial pour la conservation *in situ* et la gestion à l'exploitation des ressources phylogénétiques

64. La Commission a pris note des échanges informels à parties prenantes multiples qui ont eu lieu les 6 et 7 juin 2016³². Elle a examiné le document de réflexion intitulé *Global networking on in situ conservation and on-farm management of plant genetic resources for food and agriculture* (création d'un réseau mondial pour la conservation *in situ* et la gestion à l'exploitation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture)³³, qu'elle a renvoyé à son Groupe de travail en vue de nouvelles consultations.

65. La Commission a demandé à la FAO de continuer de renforcer les réseaux nationaux et régionaux pour la conservation des RPGAA, y compris dans le cadre d'activités de renforcement des capacités et de facilitation des partenariats.

²⁸ <http://www.fao.org/3/a-i4916f.pdf>

²⁹ <http://www.fao.org/3/a-i4917f.pdf>

³⁰ CGRFA-16/17/Inf.19.

³¹ CGRFA-16/17/Inf.18.

³² CGRFA-16/17/Inf.21 (en anglais).

³³ CGRFA-16/17/Inf.20 (en anglais).

Préparation du troisième Rapport sur *L'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*

66. La Commission a examiné le document intitulé *État d'avancement du troisième Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*³⁴. Elle a approuvé le calendrier révisé proposé pour la préparation du troisième Rapport, le suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial³⁵ et la simplification du système d'établissement des rapports et a pris note du budget provisoire révisé³⁶.

67. La Commission a demandé à la FAO de modifier la liste d'études thématiques³⁷, le cas échéant, et de consulter le Groupe de travail et la Commission au sujet de ces études préalablement au démarrage des activités.

68. La Commission a invité les donateurs à fournir les ressources extrabudgétaires nécessaires pour financer la préparation du troisième Rapport, assurer la participation des pays en développement et, en particulier, des pays les moins avancés, à l'établissement d'évaluations de la mise en œuvre et des rapports des pays et, enfin, faciliter la réalisation d'études thématiques et la publication du troisième Rapport.

69. La Commission a recommandé que la FAO invite les pays à rendre compte chaque année, à partir de février 2017, des progrès accomplis concernant l'indicateur 2.5.1 des ODD. Elle a aussi recommandé que la nouvelle plateforme WIEWS mette en évidence l'indicateur du deuxième Plan d'action mondial correspondant à l'indicateur 2.5.1 des ODD et donne aux points focaux nationaux la possibilité de communiquer chaque année des informations concernant l'indicateur 2.5.1.

70. La Commission a en outre demandé à la FAO d'aider les pays à évaluer leurs obligations nationales en matière de communication d'informations et à améliorer les données ainsi que la capacité de notifier les progrès relatifs à l'indicateur 2.5.1 des ODD. Elle a demandé au Secrétariat de poursuivre sa collaboration avec la Division de la statistique de la FAO et d'informer la Commission des faits nouveaux pertinents, en particulier des décisions finales qui seront prises par la Commission de statistique de l'ONU au sujet du mécanisme mondial de communication des informations sur la réalisation des ODD.

X. RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

Rapport de la quatrième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières

71. La Commission a examiné le *Rapport de la quatrième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières*³⁸. M. Sibidou Sina (Burkina Faso), Président du Groupe, a présenté le rapport. La Commission a remercié les membres du Groupe pour leur excellent travail, et a approuvé le rapport.

Mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières

72. La Commission a examiné les documents intitulés *État d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières*³⁹ et *Suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières*⁴⁰. Elle a engagé les pays à poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action mondial afin de contribuer à la

³⁴ CGRFA-16/17/17.

³⁵ CGRFA-16/17/17, *Annexe I*.

³⁶ CGRFA-16/17/17, *Annexe II*.

³⁷ CGRFA-16/17/17, *Annexe III*.

³⁸ CGRFA-16/17/18.

³⁹ CGRFA-16/17/19.

⁴⁰ CGRFA-16/17/20.

gestion durable des forêts, au Programme 2030 et à d'autres engagements internationaux pertinents qui concernent les forêts, y compris la Déclaration de Cancún. Elle a encouragé les pays à soutenir, s'il y a lieu, les réseaux régionaux sur les ressources génétiques forestières et à contribuer à leurs activités afin de renforcer la collaboration régionale dans ce domaine. Par ailleurs, elle a recommandé que les pays prêtent une attention particulière aux réseaux régionaux sur les espèces forestières envahissantes, et a encouragé les divers réseaux à échanger des informations pertinentes du point de vue de la mise en œuvre du Plan d'action mondial.

73. La Commission a demandé à la FAO de continuer à coordonner et à faciliter la mise en œuvre du Plan d'action mondial, en collaboration avec les réseaux régionaux sur les ressources génétiques forestières et les organisations, organes et processus internationaux pertinents. Elle a aussi demandé à la FAO d'élaborer un projet de Directives volontaires relatives à l'élaboration de stratégies nationales sur les ressources génétiques forestières, en suivant le plan proposé⁴¹ et en tenant compte des directives existantes relatives à l'élaboration des programmes forestiers nationaux et à la formulation des politiques forestières, afin d'éviter les chevauchements. Par ailleurs, elle a demandé à la FAO de continuer à mobiliser des fonds extrabudgétaires et à élaborer la stratégie de financement afin de prêter un appui à la mise en œuvre du Plan d'action mondial et d'encourager les donateurs à y contribuer.

74. La Commission a adopté, pour les ressources génétiques forestières, les cibles, indicateurs et moyens de vérification proposés comme outils d'évaluation pour le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial⁴². Elle a aussi adopté le calendrier proposé pour le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial⁴³.

75. La Commission a demandé à la FAO de formuler un projet de directives pour l'élaboration des rapports intérimaires des pays, ainsi que des directives pour l'établissement de rapports par les réseaux régionaux et les organismes internationaux. Elle a aussi demandé à la FAO de consulter par voie électronique le Groupe de travail et les points focaux nationaux désignés pour la préparation des rapports des pays pour *L'état des ressources génétiques forestières dans le monde* sur le projet de directives pour l'élaboration des rapports intérimaires des pays, avant la mise au point de leur version finale au plus tard le 31 mars 2017, en tenant compte de la nécessité de donner des précisions sur les exigences en matière d'établissement de rapports et d'inclure un glossaire de termes techniques. Elle a encouragé les pays à se préparer afin de procéder à la collecte des informations et des données requises pour faciliter la présentation de leurs premiers rapports intérimaires dans les délais impartis. La Commission a demandé à la FAO d'examiner l'interface entre les systèmes d'établissement de rapports pour les ressources phytogénétiques et les ressources génétiques forestières afin d'éviter les chevauchements.

76. La Commission a demandé à la FAO de mobiliser des fonds extrabudgétaires afin d'aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à établir leurs rapports intérimaires. Elle a aussi demandé à la FAO d'inviter les réseaux régionaux sur les ressources génétiques forestières et les organismes internationaux compétents à rendre compte de leur contribution à la mise en œuvre du Plan d'action mondial. De plus, elle a invité la FAO à collaborer avec d'autres processus d'évaluation et fournisseurs de données pertinents dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial.

XI. MICRO-ORGANISMES ET INVERTEBRES

77. La Commission a examiné le document intitulé *État d'avancement des travaux de la Commission sur la conservation et l'utilisation durable des micro-organismes et des invertébrés*⁴⁴ et elle a pris note des documents d'information pertinents⁴⁵. Elle s'est félicitée des travaux de la FAO sur la conservation et l'utilisation durable des micro-organismes et des invertébrés et, en particulier,

⁴¹ CGRFA-16/17/19, annexe A.

⁴² CGRFA-16/17/20, annexes A et B.

⁴³ CGRFA-16/17/20, annexe C.

⁴⁴ CGRFA-16/17/21.

⁴⁵ CGRFA-16/17/Inf.22; CGRFA-16/17/Inf.23/.

du fait que les micro-organismes utilisés pour la transformation des aliments et les processus agro-industriels figurent dans le projet de rapport sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*.

78. La Commission a demandé à la Secrétaire d'inviter les pays à communiquer leurs opinions sur l'élaboration d'un projet de plan de travail pour les activités futures concernant la conservation et l'utilisation durable des micro-organismes et des invertébrés. Elle a demandé à la FAO d'élaborer le projet de plan de travail, en tenant compte des opinions formulées, des conclusions de *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et de toute autre information pertinente, pour examen par les groupes de travail de la Commission et par celle-ci à leurs sessions suivantes.

79. La Commission a rappelé l'importance des pollinisateurs, en particulier les abeilles à miel, des micro-organismes intervenant dans la digestion des ruminants, la transformation des aliments et les processus agro-industriels, des agents de lutte biologique et des organismes présents dans les sols – et a demandé que ces catégories essentielles apparaissent dans le projet de plan de travail.

80. La Commission a souligné qu'il était nécessaire que la FAO continue à nouer des partenariats avec d'autres organisations et initiatives internationales afin de mobiliser l'expertise disponible dans le domaine des micro-organismes et des invertébrés, et a demandé à la FAO de faire figurer ce thème dans le projet de plan de travail.

XII. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL

81. La Commission a examiné les documents intitulés *Examen de la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel et projet de Plan stratégique 2018-2027 de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*⁴⁶ et *Measuring progress against the targets of the Strategic Plan* [Évaluation des progrès accomplis par rapport aux cibles du Plan stratégique]⁴⁷. Elle s'est félicitée des progrès considérables qui avaient été accomplis au cours de la dernière décennie en matière de mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel, en collaboration avec les partenaires.

82. La Commission a estimé que le *Plan stratégique 2014-2023 pour la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*⁴⁸, qu'elle a adopté à sa quatorzième session ordinaire, demeurerait valable, les produits et étapes principaux du Programme de travail pluriannuel ayant toutefois nécessité une mise à jour pour 2018-2027, tel qu'indiqué à l'*annexe C*. Elle a demandé à la Secrétaire d'inviter les membres et les observateurs à formuler, pendant la période intersessions, des observations sur le projet de Plan stratégique exposé à la présente session et de réviser le document compte tenu des observations reçues, d'éléments pertinents de niveau international et du Cadre stratégique de la FAO.

83. La Commission s'est accordée sur le projet de résolution intitulé *La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture* sa contribution à la réalisation des Objectifs de développement durable, tel qu'il figure à l'*annexe D*, et a invité le Directeur général de la FAO à le porter à l'attention de la Conférence afin qu'elle l'approuve à sa prochaine session.

84. La Commission a examiné le document intitulé *Mobilisation de fonds pour les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et augmentation de l'efficacité des activités qui leur sont consacrées*⁴⁹. Elle a fait remarquer avec préoccupation que, alors que son mandat et ses activités au titre du Programme de travail pluriannuel s'étaient élargis, les fonds n'avaient pas augmenté en conséquence. Elle s'est donc félicitée des mesures proposées pour renforcer l'efficacité opérationnelle.

⁴⁶ CGRFA-16/17/22.

⁴⁷ CGRFA-16/17/Inf.24 (en anglais).

⁴⁸ CGRFA-14/13/Rapport, *Annexe I*.

⁴⁹ CGRFA-16/17/23.

85. La Commission a invité les donateurs et d'autres parties prenantes, dont le secteur privé, à contribuer à la mise en œuvre de son Plan stratégique et de son Programme de travail pluriannuel. Elle a demandé à la FAO de créer un fonds fiduciaire intersectoriel multidonateurs pour la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel qui permettrait de financer la réalisation de tous les produits et les étapes clés tout en continuant à mener des projets bilatéraux pour des activités en particulier.

86. La Commission a créé un nouvel axe de travail sur les informations séquentielles numériques concernant les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture⁵⁰ et elle a demandé au Secrétariat de préparer, sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires, une étude exploratoire de cadrage visant à recueillir des éléments factuels qui concerne les «informations séquentielles numériques sur les RGAA» afin de fournir, entre autres, des informations sur la terminologie utilisée dans ce domaine, une description des acteurs concernés par les informations séquentielles numériques sur les RGAA, les types d'utilisations des «informations séquentielles numériques sur les RGAA» et leur portée, notamment:

- la caractérisation,
- la sélection et l'amélioration génétique,
- la conservation,
- le recensement des RGAA

ainsi que sur la pertinence des «informations séquentielles numériques sur les RGAA» pour la sécurité alimentaire et la nutrition, afin de faciliter l'examen par la Commission, à sa prochaine session, des incidences de l'utilisation des «informations séquentielles numériques sur les RGAA» pour la conservation et l'utilisation durable des RGAA, et notamment l'échange, l'accès et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisations.

87. La Commission a demandé à la Secrétaire de présenter, après examen par le Bureau, un premier projet d'étude exploratoire de cadrage visant à recueillir des éléments factuels au Secrétaire exécutif de la CDB, afin de contribuer en temps voulu au processus établi par la décision CBD COP XIII/16.

88. La Commission a demandé à la Secrétaire d'inviter les États Membres à communiquer des renseignements sur l'utilisation des informations séquentielles numériques dans le domaine des RGAA et sur les répercussions éventuelles du point de vue de la conservation et de l'utilisation durable de ces ressources, y compris l'échange, l'accès et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, ainsi que de réunir ces informations et de les transmettre au Secrétaire exécutif de la CDB, afin de contribuer en temps voulu au processus établi par la décision CBD COP XIII/16.

89. La Commission a invité les pays à prendre en compte les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans les documents qu'ils présenteraient à la CDB à ce titre.

90. La Commission a demandé aux groupes de travail et au sept spécialistes désignés pour les micro-organismes et les invertébrés⁵¹, d'examiner le projet d'étude exploratoire de cadrage visant à recueillir des éléments factuels sur les «informations séquentielles numériques concernant RGAA»⁵², et d'y apporter des contributions avant qu'il ne soit présenté à la Commission pour examen à sa session suivante.

⁵⁰ Cette expression est tirée du document CBD COP XIII/16, et doit faire l'objet d'un examen plus approfondi. De multiples expressions sont utilisées dans ce domaine (notamment, «données de séquençage de génome», «dématérialisation» ou «utilisation in silico») et il convient donc de réfléchir plus avant à l'expression à adopter.

⁵¹ Voir plus haut le paragraphe 25 (v) (c).

⁵² Voir plus haut le paragraphe 86.

91. La Commission a demandé à l'Équipe de spécialistes des questions techniques et juridiques relatives à l'accès et au partage des avantages de formuler des observations sur le projet d'étude exploratoire de cadrage, pour examen par la Commission à sa dix-septième session ordinaire.

XIII. COOPERATION AVEC DES ORGANISATIONS ET DES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX

92. La Commission a examiné les documents intitulés *Coopération avec des organisations et des instruments internationaux*⁵³ et *Collaboration avec le traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*⁵⁴ et elle a pris note des documents d'information pertinents⁵⁵. Elle a remercié les organisations et instruments internationaux d'avoir rendu compte de leurs activités et s'est félicitée de leurs contributions au rapport sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Elle a demandé à la Secrétaire de continuer de demander aux organisations et instruments internationaux et aux autres parties prenantes concernées de fournir des contributions sur les thèmes prioritaires des sessions ordinaires, et de les lui communiquer à titre d'information. La Commission a insisté sur l'importance de coopérer avec d'autres instruments et organisations, en particulier au niveau des pays.

93. La Commission a décidé de garder à l'étude la question du transfert des activités vers le Secrétariat du Traité international. Elle a demandé à la Secrétaire de continuer à resserrer sa collaboration avec le Secrétaire du Traité afin de renforcer la cohérence dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de travail respectifs des deux organes, notamment en ce qui concerne les points suivants: a) l'élaboration du *Troisième Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et l'examen du troisième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture; b) le suivi et la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, notamment la poursuite des travaux sur l'élaboration de directives techniques sur les variétés des agriculteurs/variétés locales et les plantes sauvages apparentées et la création d'un réseau mondial pour la conservation in situ et la gestion à l'exploitation RPGAA; c) l'accès et le partage des avantages; d) le Système mondial d'information du Traité international et le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phylogénétiques (WIEWS); enfin e) les objectifs et indicateurs mondiaux.

94. La Commission a accueilli favorablement l'analyse conjointe par les Secrétariats de la Commission et du Traité de la pertinence des systèmes d'information du Traité international s'agissant des efforts d'appui au suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et de l'élaboration du Troisième Rapport, ainsi que de la pertinence du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phylogénétiques (WIEWS) et de Genesys s'agissant d'aider les Parties au Traité à faire rapport sur la mise en œuvre de ce dernier. Elle a également accueilli favorablement la tenue, au cours de l'exercice biennal actuel ou au début du prochain, d'un atelier mondial sur l'accès et le partage des avantages pour les RGAA, sous réserve de la disponibilité des fonds extrabudgétaires nécessaires.

95. La Commission a salué la création du nouveau Département du climat, de la biodiversité, des terres et des eaux de la FAO et elle a fait observer que celui-ci renforcerait la collaboration, grâce à une intégration et une cohérence plus fortes, entre le secrétariat du Traité et celui de la Commission. La Commission a demandé à la Secrétaire de continuer à renforcer cette collaboration afin d'assurer une plus grande cohérence dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de travail respectifs des deux organismes.

⁵³ CGRFA-16/17/24 Rev.1.

⁵⁴ CGRFA-16/17/25.

⁵⁵ CGRFA-16/17/Inf.25; CGRFA-16/17/Inf.26; CGRFA-16/17/Inf.27.

XIV. DATE ET LIEU DE LA DIX-SEPTIÈME SESSION ORDINAIRE DE LA COMMISSION

96. La Commission est convenue que sa dix-septième session ordinaire se tiendrait à Rome (Italie), en 2019, à une date appropriée avant la quarante et unième session de la Conférence de la FAO. Compte tenu de ces considérations, la Secrétaire a indiqué les dates préliminaires du 18 février au 22 février 2019 pour la dix-septième session ordinaire de la Commission.

XV. ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DU RAPPORTEUR AINSI QUE DES MEMBRES ET REMPLAÇANTS DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES INTERGOUVERNEMENTAUX

97. La Commission a élu son Président et ses vice-présidents pour sa dix-septième session ordinaire. M. William Wigmore (Îles Cook) a été élu Président. Mme Tamara Villanueva (Chili), M. Yusrul Tahir (Indonésie), Mme Deidre Januarie (Namibie), M. François Pythoud (Suisse), Mme Christine Dawson (États-Unis d'Amérique) et M. Maeen Ali Ahmed Al -Jarmouzi (Yémen) ont été élus vice-présidents. Mme Christine Dawson (États-Unis d'Amérique) a été élue rapporteur.

98. La Commission a élu les membres de ses groupes de travail visés à l'*annexe E*, et a demandé aux groupes de travail de se réunir avant la prochaine session ordinaire de la Commission.

XVI. DÉCLARATIONS DE CLÔTURE

99. Mme Maria Helena Semedo, Directrice générale adjointe (climat et ressources naturelles) a félicité le Président, les vice-présidents et les délégués, grâce auxquels les travaux de la seizième session ordinaire de la Commission ont pu être fructueux. Elle a remercié les délégués pour le niveau élevé de leur participation et pour la confiance dont ils avaient témoigné à l'égard de la FAO et de la Commission. Pour terminer, elle a rappelé la récente déclaration du Directeur général soulignant que l'Organisation était prête à faire une plus grande place à la biodiversité. Elle a invité la Commission à contribuer à ce processus et a invité les donateurs à fournir les fonds nécessaires à la mise en œuvre des activités décidées par la Commission lors de la session.

100. Les représentants régionaux ont pris la parole pour remercier le Président, le Bureau, les délégués, le Secrétariat et le personnel d'appui et se déclarer satisfaits des résultats de la réunion. Ils ont également remercié les gouvernements qui avaient consenti l'aide financière nécessaire à la participation de délégués de pays en développement.

101. Le Président a remercié les départements techniques de la FAO, le Secrétariat de la Commission, ainsi que les interprètes, les traducteurs et autres personnels d'appui. Il a remercié les vice-présidents et le rapporteur et adressé tous ses vœux de réussite au Président et au Bureau entrants. Enfin, il a remercié les délégués de leur travail acharné, de leur esprit constructif, de leur clarté et de leur ouverture aux compromis.

ANNEXE A**ORDRE DU JOUR DE LA SEIZIÈME SESSION ORDINAIRE
DE LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

1. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL

2. Questions transversales
 - 2.1 *L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*
 - 2.2 Rôle des ressources génétiques dans la sécurité alimentaire
 - 2.3 Accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et partage des avantages qui en découlent
 - 2.4 Examen du Programme de travail sur le changement climatique et les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
 - 2.5 Examen de l'application des objectifs et des indicateurs relatifs aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
3. Ressources génétiques aquatiques
 - 3.1 Rapport de la première session du Groupe de travail technique intergouvernemental *ad hoc* sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture
 - 3.2 *L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*
4. Ressources zoogénétiques
 - 4.1 Rapport de la neuvième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
 - 4.2 Examen du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques
5. Ressources phylogénétiques
 - 5.1 Rapport de la huitième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
 - 5.2 Mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
 - 5.3 Élaboration du *troisième Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*
6. Ressources génétiques forestières
 - 6.1 Rapport de la quatrième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières
 - 6.2 Mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières

7. Micro-organismes et invertébrés
8. Mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel

**COOPÉRATION AVEC DES ORGANISATIONS ET DES INSTRUMENTS
INTERNATIONAUX**

9. Coopération avec des organisations et des instruments internationaux

AUTRES QUESTIONS

10. Questions diverses
11. Date et lieu de la dix-septième session ordinaire de la Commission
12. Élection du Président, des vice-présidents et du rapporteur
13. Adoption du rapport

ANNEXE B**LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE RÉAFFIRME SON ENGAGEMENT EN FAVEUR DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES***Projet de résolution*

LA CONFÉRENCE,

Rappelant que le Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques (le Plan d'action mondial) et la Déclaration d'Interlaken sont des étapes clés des efforts internationaux visant à gérer et à conserver les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et à assurer leur utilisation équitable et judicieuse dans le but d'instaurer la sécurité alimentaire et de parvenir à un développement durable dans le monde;

Se félicitant du *Deuxième rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et soulignant l'importance de ce document, en ce qu'il recense les tendances et les enjeux nouveaux et d'apparition récente de la gestion des ressources zoogénétiques et tente d'apporter des réponses à cet égard;

Affirmant que le Plan d'action mondial est un instrument solide, qui reste le principal cadre pour faire face à ces tendances et enjeux nouveaux et d'apparition récente aux niveaux national, régional et international;

Consciente des liens importants qui existent entre la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture et les instruments et cadres mondiaux pertinents, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres instruments et cadres apparentés;

Invite les Membres:

- à **mettre au point** des politiques, stratégies et plans d'action en faveur de la gestion des ressources zoogénétiques, à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial, ou à **renforcer** ceux qui existent;
- à **poursuivre** ou **renforcer** la caractérisation, l'étude et le suivi des ressources zoogénétiques;
- à **intégrer** la diversité zoogénétique dans les plans nationaux d'adaptation au changement climatique ou dans d'autres efforts visant à faire face au changement climatique, compte tenu des perspectives qu'ils offrent en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets;
- à **s'attaquer** au problème de la diminution des ressources naturelles disponibles pour la production animale en prenant une série de mesures visant notamment, selon qu'il conviendra, à améliorer l'aménagement du territoire et à réduire la destruction des habitats nuisant à la production de l'élevage et aux races qui utilisent ces habitats, notamment les races adaptées aux conditions locales; à renforcer les droits des peuples autochtones et des communautés d'éleveurs pastoraux sur les territoires, les terres et les ressources naturelles; à consolider le rôle des races adaptées aux conditions locales dans la gestion durable des terres et à promouvoir la collaboration entre les parties prenantes intervenant dans la gestion des ressources zoogénétiques et les organisations de protection de la nature;

- à **protéger** la base de ressources zoogénétiques en promouvant des pratiques appropriées de sélection et d'élevage afin de maîtriser les facteurs qui contribuent à l'érosion de la diversité des ressources zoogénétiques et en déployant des efforts pour améliorer la santé animale, en s'attachant en particulier à réduire la mortalité des animaux;
- à **appuyer** la fourniture constante de services écosystémiques par les systèmes d'élevage, compte tenu tout particulièrement des races adaptées aux conditions locales, élevées notamment par des petits éleveurs et des pasteurs, en définissant mieux et en promouvant la valeur économique de ces services écosystémiques et en élaborant des systèmes incitatifs axés sur les résultats;
- à **prendre en considération** les caractéristiques propres au sous-secteur des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans la législation relative à l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages en découlant, selon que de besoin, compte tenu des évolutions internationales dans ce domaine.

Demande à l'Organisation:

- de **continuer** à suivre les défis actuels, nouveaux et d'apparition récente, en matière de gestion des ressources zoogénétiques et à faciliter l'établissement de rapports sur ces questions dans le cadre du Plan d'action mondial, notamment, en renforçant et en développant plus avant le Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS), en tant qu'outil de communication et centre d'échanges de ressources zoogénétiques à l'échelon mondial;
- d'**examiner** les progrès réalisés en matière de mise en œuvre du Plan d'action mondial, ainsi que la pertinence de celui-ci et les orientations à prendre, compte tenu des défis nouveaux et d'apparition récente, ainsi que des perspectives qui s'ouvrent en matière de gestion des ressources zoogénétiques;
- de **poursuivre** l'élaboration de directives techniques et d'outils à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial, y compris s'agissant des défis d'apparition récente;
- de **faire en sorte** que toutes les parties concernées de l'Organisation, au Siège, à l'échelle des régions et au niveau des pays, contribuent activement et de manière coordonnée à promouvoir les activités relatives aux ressources zoogénétiques, selon les paramètres fixés dans les objectifs stratégiques de la FAO;
- de **continuer à appuyer** l'élaboration et la mise en œuvre de mesures et d'outils qui permettent de promouvoir la prise en compte de la diversité biologique dans le secteur de l'élevage, en vue d'aider les pays lorsqu'ils passent à des systèmes alimentaires et agricoles durables;
- d'**appuyer** le renforcement des capacités, en particulier celles des pays en développement, ainsi que la collaboration dans tous les domaines requis en vue de la mise en œuvre intégrée du Plan d'action mondial, s'agissant en particulier des nouvelles technologies;
- de **continuer** à mobiliser des fonds extrabudgétaires à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial et à **encourager** les bailleurs de fonds à apporter leur soutien à cette fin.

Engage tous les partenaires et toutes les parties prenantes, y compris les donateurs, le monde universitaire et les institutions de recherche, les peuples autochtones, les pasteurs et autres communautés d'éleveurs, les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile, les sélectionneurs, les entités du secteur privé et les autres parties concernées, à unir leurs efforts pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial.

ANNEXE C

PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL: PRINCIPAUX RÉSULTATS ET OBJECTIFS D'ÉTAPE (2018–2027)

	17 ^e session 2019	18 ^e session 2021	19 ^e session 2023	20 ^e session 2025	21 ^e session 2027
Questions sectorielles					
Ressources zoogénétiques		Examen de la mise en œuvre du <i>Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques</i>		Présentation du <i>Troisième rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	Examen du <i>Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques</i>
Ressources génétiques aquatiques	Présentation de la version définitive du rapport sur <i>L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	Suivi de <i>L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>		Suivi de <i>L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	
Ressources génétiques forestières	Examen de la mise en œuvre du <i>Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières</i>		Présentation du <i>Deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde</i>	Examen du <i>Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières</i>	
Micro-organismes et invertébrés		Examen des travaux intéressant les micro-organismes et les invertébrés		Examen des travaux intéressant les micro-organismes et les invertébrés	
Ressources phytogénétiques	Examen de la situation et des tendances en matière de politiques sur les semences		Présentation du <i>Troisième rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	Examen du <i>Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture</i>	Examen de la mise en œuvre du (deuxième) <i>Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture</i>
Questions transversales					
<i>L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	Suivi de <i>L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>		Suivi de <i>L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>		Présentation du <i>Deuxième rapport sur l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>
Accès et partage des avantages	Élaborer, pour les sous-secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, des notes explicatives complétant les éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages	Examen des travaux concernant l'accès et le partage des avantages		Examen des travaux concernant l'accès et le partage des avantages	
Biotechnologies		Examen des travaux sur les biotechnologies pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture		Examen des travaux sur les biotechnologies pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	
«Informations séquentielles numériques relatives aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture»*	Réfléchir à l'utilisation des «informations séquentielles numériques relatives aux RGAA» et son incidence sur la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques, et pour l'accès et le partage des avantages		Réfléchir à l'utilisation des «informations séquentielles numériques relatives aux RGAA» et son incidence sur la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques, et pour l'accès et le partage des avantages		

* Cette expression est tirée de la décision CBD COP XIII/16, et doit faire l'objet d'un examen plus approfondi. Il est admis que de multiples expressions soient utilisées dans ce domaine (notamment, «données de séquençage de génome», «dématisation» ou «utilisation in silico») et il convient donc de réfléchir plus avant à l'expression à adopter.

ANNEXE D**LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE ET SA CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DES
OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE***Projet de résolution*

LA CONFÉRENCE,

Ayant examiné le rapport de la seizième session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission);

Soulignant les liens importants qui existent entre la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture et les instruments et cadres pertinents d'envergure mondiale, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Accord de Paris et le Programme d'action d'Addis-Abeba émanant de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement;

Reconnaissant le travail considérable effectué par la Commission pour élaborer des rapports sur l'état des ressources génétiques animales, végétales, aquatiques et forestières pour l'alimentation et l'agriculture et leurs processus respectifs de suivi;

Reconnaissant également l'importance des plans d'action mondiaux de la Commission, qui peuvent servir de cadres à des mesures nationales visant à renforcer la gestion des ressources génétiques animales, végétales et forestières pour l'alimentation et l'agriculture aux niveaux national, régional et international;

Se félicitant de l'état d'avancement de l'élaboration du rapport sur *l'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et de son suivi;

Soulignant le travail important que la Commission a effectué pour élaborer des cibles et des indicateurs concernant les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'action mondiaux de la Commission;

Soulignant également les compétences de la Commission et les capacités techniques de la FAO dans le domaine des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et **reconnaissant** par conséquent que la Commission est un partenaire de poids dans la concrétisation des objectifs de développement durable (ODD), en particulier la cible 2.5 liée à la diversité génétique;

Enfin, rappelant le rôle que les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture peuvent jouer dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets;

Invite les Membres à:

- **Faire en sorte** que la mise en œuvre des plans d'action mondiaux de la Commission, le cas échéant, occupe une place prioritaire dans les efforts qu'ils déploient au plan national pour réaliser l'ODD 2, en particulier la cible 2.5, ainsi que d'autres ODD concernés;
- **Envisager** l'élaboration de propositions de financement concernant les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture qui soient cohérentes avec leurs priorités nationales, le cas échéant lorsqu'ils recherchent des financements auprès de diverses sources, notamment le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Horizon 2020 et d'autres mécanismes et modalités de financement;

- **Intégrer** la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans les politiques, programmes et plans nationaux et régionaux d'action concernant l'agriculture, le changement climatique, la sécurité alimentaire et la nutrition ainsi que d'autres secteurs concernés.

Invite l'Organisation à:

- **Continuer** de rechercher des fonds extrabudgétaires, notamment auprès du secteur privé, le cas échéant, afin de faciliter la mise en œuvre des plans d'action mondiaux de la Commission, et à **encourager** les donateurs à fournir un appui à leur mise en œuvre dans le cadre des efforts déployés au niveau mondial pour réaliser les ODD, en particulier la cible 2.5 relative à la diversité génétique;
- **Poursuivre l'intégration** des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans son cadre stratégique afin qu'apparaissent leurs contributions à l'élimination de la faim, au renforcement de la sécurité alimentaire, à l'amélioration de la nutrition et à la promotion de l'agriculture durable;
- **Fournir un appui** aux efforts de renforcement des capacités en ce qui concerne la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans les pays en développement, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire;
- **Aider** ses Membres à élaborer et mettre en œuvre des projets nationaux, régionaux ou internationaux relatifs aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, notamment en utilisant les ressources du Fonds vert pour le climat, du FEM et d'autres sources et mécanismes de financement, y compris du secteur privé, le cas échéant;
- **Intégrer** la biodiversité en mettant en avant les services écosystémiques fournis par l'agriculture, les pratiques agro-écologiques et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans ses programmes et projets;
- **Encourager** les synergies entre les parties prenantes concernées dont le travail contribue à la réalisation des ODD en rapport avec la sécurité alimentaire et la nutrition, l'agriculture durable et la biodiversité.

ANNEXE E

**MEMBRES ET SUPPLÉANTS DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES
INTERGOUVERNEMENTAUX ÉLUS LORS DE LA SEIZIÈME SESSION
ORDINAIRE DE LA COMMISSION**

**MEMBRES ET REMPLAÇANTS DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE SUR
LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE**

<i>Composition (nombre de pays par région)</i>	<i>Pays</i>
Afrique (5)	Burkina Faso Cameroun Kenya Namibie Tunisie <i>Premier suppléant:</i> Zimbabwe <i>Deuxième suppléant:</i> Sénégal
Asie (5)	Chine Inde Philippines République de Corée Thaïlande <i>Premier suppléant:</i> République démocratique populaire lao <i>Deuxième suppléant:</i> Indonésie
Europe (5)	Pays-Bas Norvège Pologne Slovénie Suisse <i>Premier suppléant:</i> France <i>Deuxième suppléant:</i> Suède
Amérique latine et Caraïbes (5)	Argentine Costa Rica Cuba Guatemala Panama <i>Premier suppléant:</i> Brésil <i>Deuxième suppléant:</i> Jamaïque
Proche-Orient (4)	Jordanie Soudan République arabe syrienne Yémen <i>Premier suppléant:</i> Iran (République islamique d') <i>Deuxième suppléant:</i> Iraq
Amérique du Nord (2)	Canada États-Unis d'Amérique
Pacifique Sud-Ouest (2)	Fidji Tonga <i>Premier suppléant:</i> Vanuatu <i>Deuxième suppléant:</i> Samoa

**MEMBRES ET SUPPLÉANTS DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE
INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES
AQUATIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

<i>Composition (nombre de pays par région)</i>	<i>Pays</i>
Afrique (5)	Algérie Cameroun Comores Afrique du Sud Togo <i>Premier suppléant: Malawi</i> <i>Deuxième suppléant: Maroc</i>
Asie (5)	Inde Indonésie Japon Malaisie Sri Lanka <i>Premier suppléant: République démocratique populaire lao</i> <i>Deuxième suppléant: Philippines</i>
Europe (5)	Tchéquie Allemagne Hongrie Pologne Norvège
Amérique latine et Caraïbes (5)	Argentine Brésil Équateur Panama Venezuela (République bolivarienne du) <i>Premier suppléant: Sainte-Lucie</i> <i>Deuxième suppléant: Paraguay</i>
Proche-Orient (4)	Égypte Iran (République islamique d') Iraq Koweït <i>Premier suppléant: Yémen</i> <i>Deuxième suppléant: Qatar</i>
Amérique du Nord (2)	Canada États-Unis d'Amérique
Pacifique Sud-Ouest (2)	Palaos Tonga <i>Premier suppléant: Îles Salomon</i> <i>Deuxième suppléant: Îles Marshall</i>

**MEMBRES ET SUPPLÉANTS DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE
INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES
FORESTIÈRES**

<i>Composition (nombre de pays par région)</i>	<i>Pays</i>
Afrique (5)	Congo Érythrée Maroc Niger Zambie <i>Premier suppléant:</i> Togo <i>Deuxième suppléant:</i> Swaziland
Asie (5)	Chine République démocratique populaire lao République de Corée Sri Lanka Viet Nam <i>Premier suppléant:</i> Thaïlande <i>Deuxième suppléant:</i> Indonésie
Europe (5)	France Italie Pologne Fédération de Russie Suède <i>Premier suppléant:</i> Finlande <i>Deuxième suppléant:</i> Royaume-Uni
Amérique latine et Caraïbes (5)	Argentine Brésil Cuba Équateur Pérou <i>Premier suppléant:</i> Costa Rica <i>Deuxième suppléant:</i> Panama
Proche-Orient (4)	Iran (République islamique d') Soudan République arabe syrienne Yémen <i>Premier suppléant:</i> Jordanie <i>Deuxième suppléant:</i> Liban
Amérique du Nord (2)	Canada États-Unis d'Amérique
Pacifique Sud-Ouest (2)	Papouasie-Nouvelle-Guinée Vanuatu <i>Premier suppléant:</i> Fidji <i>Deuxième suppléant:</i> Îles Salomon

**MEMBRES ET SUPPLÉANTS DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE
INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

<i>Composition (nombre de pays par région)</i>	<i>Pays</i>
Afrique (5)	Algérie Angola République centrafricaine Ghana Ouganda <i>Premier suppléant: Madagascar</i> <i>Deuxième suppléant: Niger</i>
Asie (5)	Afghanistan Bhoutan Japon Malaisie Népal <i>Premier suppléant: Inde</i> <i>Deuxième suppléant: République démocratique populaire lao</i>
Europe (5)	Tchéquie Finlande Italie Pays-Bas Norvège <i>Premier suppléant: Suède</i> <i>Deuxième suppléant: France</i>
Amérique latine et Caraïbes (5)	Brésil Chili Costa Rica Équateur Jamaïque <i>Premier suppléant: Mexique</i> <i>Deuxième suppléant: Argentine</i>
Proche-Orient (4)	Égypte Iran (République islamique d') Liban Arabie saoudite <i>Premier suppléant: Jordanie</i> <i>Deuxième suppléant: Soudan</i>
Amérique du Nord (2)	Canada États-Unis d'Amérique
Pacifique Sud-Ouest (2)	Îles Cook Samoa <i>Premier suppléant: Papouasie-Nouvelle- Guinée</i> <i>Deuxième suppléant: Fidji</i>

ANNEXE F
LISTE DES DOCUMENTS

Documents de travail

CGRFA-16/17/1	Ordre du jour provisoire
CGRFA-16/17/2 Rev.1	Ordre du jour annoté et calendrier provisoires
CGRFA-16/17/3	Élaboration du rapport sur <i>L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>
CGRFA-16/17/4	La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture – besoins et éventuelles mesures à prendre
CGRFA-16/17/5	Sensibilisation au rôle des ressources génétiques dans la sécurité alimentaire et la nutrition
CGRFA-16/17/6	Rapport de la troisième session de l'Équipe de spécialistes des questions techniques et juridiques relatives à l'accès et au partage des avantages
CGRFA-16/17/7	Élaboration d'éléments propres aux sous-secteurs visant à faciliter la concrétisation au niveau national de l'accès et du partage des avantages dans les différents sous-secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA-16/17/8	Examen du Programme de travail sur le changement climatique et les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA-16/17/9	Objectifs et indicateurs relatifs aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture: faits nouveaux et défis
CGRFA-16/17/10	Rapport de la première session du Groupe de travail technique intergouvernemental <i>ad hoc</i> sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA-16/17/11	Élaboration du rapport sur <i>L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>
CGRFA-16/17/12	Rapport de la neuvième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA-16/17/13	État d'avancement du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques
CGRFA-16/17/14	Examen du plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques
CGRFA-16/17/15	Rapport de la huitième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA-16/17/16	Mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA-16/17/17	État d'avancement du <i>troisième Rapport sur l'État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>
CGRFA-16/17/18	Rapport de la quatrième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières

CGRFA-16/17/19	État d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières
CGRFA-16/17/20	Suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières
CGRFA-16/17/21	État d'avancement des travaux de la Commission sur la conservation et l'utilisation durable des micro-organismes et des invertébrés
CGRFA-16/17/22	Examen de la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel et projet de Plan stratégique 2018-2027 pour la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA-16/17/23	Mobilisation de fonds pour les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et augmentation de l'efficacité des activités qui leur sont consacrées
CGRFA-16/17/24 Rev.1	Coopération avec des organisations et des instruments internationaux
CGRFA-16/17/25	Collaboration avec le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Documents d'information

CGRFA-16/17/Inf.1	Information note for participants
CGRFA-16/17/Inf.2	Statuts de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA-16/17/Inf.3	Règlement intérieur de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA-16/17/Inf.4	Statuts du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et membres et suppléants élus par la Commission à sa quinzième session ordinaire
CGRFA-16/17/Inf.5	Statuts du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et membres et suppléants élus par la Commission à sa quinzième session ordinaire
CGRFA-16/17/Inf.6	Statuts du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières, et membres et suppléants élus par la Commission à sa quinzième session ordinaire
CGRFA-16/17/Inf.7	Statuts du Groupe de travail technique intergouvernemental <i>ad hoc</i> sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture, et membres et suppléants élus par la Commission à sa quinzième session ordinaire
CGRFA-16/17/Inf.8	Statement of competence and voting rights submitted by the European Union (EU) and its Member States (MS)
CGRFA-16/17/Inf.9	Submissions by international organizations on biodiversity for food and agriculture
CGRFA-16/17/Inf.10	<i>The State of the World's Biodiversity for Food and Agriculture (Draft)</i>

- CGRFA-16/17/Inf.11.1 Report of the informal regional consultation on the state of Africa's biodiversity for food and agriculture
- CGRFA-16/17/Inf.11.2 Report of the informal regional consultation on the state of Asia's biodiversity for food and agriculture
- CGRFA-16/17/Inf.11.3 Report of the informal regional consultation on the state of Europe's and Central Asia's biodiversity for food and agriculture
- CGRFA-16/17/Inf.11.4 Report of the informal regional consultation on the state of biodiversity for food and agriculture in Latin America and the Caribbean
- CGRFA-16/17/Inf.11.5 Report of the informal regional consultation on the state of the Near East's and North Africa's biodiversity for food and agriculture
- CGRFA-16/17/Inf.11.6 Report of the informal regional consultation on the state of the Pacific Region's biodiversity for food and agriculture
- CGRFA-16/17/Inf.12 Use and exchange practices, relevant voluntary codes of conduct, guidelines and best practices, and/or standards and community protocols on access and benefit-sharing specifically addressing genetic resources for food and agriculture
- CGRFA-16/17/Inf.13 *The State of the World's Aquatic Genetic Resources for Food and Agriculture - Draft Report*
- CGRFA-16/17/Inf.14 Report of the First Session of the Committee on Fisheries Advisory Working Group on Aquatic Genetic Resources and Technologies
- CGRFA-16/17/Inf.15 Status of Animal Genetic Resources - 2016
- CGRFA-16/17/Inf.16 Contribution des espèces et des races d'animaux d'élevage à la fourniture de services écosystémiques
- CGRFA-16/17/Inf.17.1 Évaluation de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (2012-2014) – synthèse
- CGRFA-16/17/Inf.17.2 Assessment of the implementation of the Second Global Plan of Action for Plant Genetic Resources for Food and Agriculture 2012-2014
- CGRFA-16/17/Inf.18 National level conservation and use of farmers' varieties/landraces: Revised draft voluntary guidelines
- CGRFA-16/17/Inf.19 National level conservation of crop wild relatives and wild food plants: Revised draft voluntary guidelines
- CGRFA-16/17/Inf.20 Global networking on *in situ* conservation and on-farm management of plant genetic resources for food and agriculture
- CGRFA-16/17/Inf.21 Report of the informal multi-stakeholder dialogue on global networking on *in situ* conservation and on-farm management of plant genetic resources for food and agriculture
- CGRFA-16/17/Inf.22 Progress of the International Initiative for the Conservation and Sustainable use of Pollinators
- CGRFA-16/17/Inf.23 Progress of the International Initiative for the Conservation and Sustainable use of Soil Biodiversity
- CGRFA-16/17/Inf.24 Measuring progress against the targets of the Strategic Plan
- CGRFA-16/17/Inf.25 Report from the Secretariat of the Convention on Biological Diversity
- CGRFA-16/17/Inf.26 Report from the Global Crop Diversity Trust

CGRFA-16/17/Inf.27	Report from the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
CGRFA-16/17/Inf.28	Liste des documents
CGRFA-16/17/Inf.29	Liste des délégués et observateurs

Autres documents

African Union Practical Guidelines for the Coordinated Implementation of the Nagoya Protocol in Africa

African Union Strategic Guidelines for the Coordinated Implementation of the Nagoya Protocol on Access to Genetic Resources and the Fair and Equitable Sharing of Benefits Arising from their Utilisation

The Second Report on the State of the World's Animal Genetic Resources

The Second Report on the State of the World's Animal Genetic Resources in brief

Directives: Development of integrated multipurpose animal recording systems

Voluntary guidelines to support the integration of genetic diversity into national climate change adaptation planning

Elements to facilitate domestic implementation of access and benefit-sharing for different subsectors of genetic resources for food and agriculture

Voluntary guidelines for mainstreaming biodiversity into policies, programmes and national and regional plans of action on nutrition

Voluntary guide for national seed policy formulation

Individual chapters and their executive summaries of the thematic assessment on pollinators, pollination and food production (deliverable 3(a))

Summary for Policy Makers of the thematic assessment of Pollinators, Pollination and Food Production

Evaluation of FAO's Contribution to the Conservation and Sustainable use of Genetic Resources for Food and Agriculture

ANNEXE G

MEMBRES DE LA COMMISSION DES RESSOURCES GENETIQUES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

AFRIQUE	ASIE	EUROPE	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
Afrique du Sud	Bangladesh	Albanie	Antigua-et-Barbuda
Algérie	Bhoutan	Allemagne	Argentine
Angola	Cambodge	Arménie	Bahamas
Bénin	Chine	Autriche	Barbade
Botswana	Inde	Azerbaïdjan	Belize
Burkina Faso	Indonésie	Bélarus	Bolivie (État plurinational de)
Burundi	Japon	Belgique	Brésil
Cabo Verde	Kazakhstan	Bosnie-Herzégovine	Chili
Cameroun	Kirghizistan	Bulgarie	Colombie
Comores	Malaisie	Chypre	Costa Rica
Congo	Maldives	Croatie	Cuba
Côte d'Ivoire	Mongolie	Danemark	Dominique
Érythrée	Myanmar	Espagne	El Salvador
Éthiopie	Népal	Estonie	Équateur
Gabon	Pakistan	ex-République yougoslave de	Grenade
Gambie	Philippines	Macédoine	Guatemala
Ghana	République de Corée	Fédération de Russie	Guyana
Guinée	République démocratique	Finlande	Haïti
Guinée équatoriale	populaire Lao	France	Honduras
Guinée-Bissau	République populaire	Géorgie	Jamaïque
Kenya	démocratique de Corée	Grèce	Mexique
Lesotho	Sri Lanka	Hongrie	Nicaragua
Libéria	Thaïlande	Irlande	Panama
Madagascar	Viet Nam	Islande	Paraguay
Malawi		Israël	Pérou
Mali	PROCHE-ORIENT	Italie	République dominicaine
Maroc	Afghanistan	Lettonie	Sainte-Lucie
Maurice	Arabie saoudite	Lituanie	Saint-Kitts-et-Nevis
Mauritanie	Égypte	Luxembourg	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Mozambique	Émirats arabes unis	Malte	Suriname
Namibie	Iran, (République islamique d')	Monténégro	Trinité-et-Tobago
Niger	Iraq	Norvège	Uruguay
Nigéria	Jordanie	Pays-Bas	Venezuela (République bolivarienne du)
Ouganda	Koweït	Pologne	
République	Liban	Portugal	AMÉRIQUE DU NORD
centrafricaine	Libye	République de Moldova	Canada
République	Oman	Roumanie	États-Unis d'Amérique
démocratique du	Qatar	Royaume-Uni	
Congo	République arabe syrienne	Saint-Marin	PACIFIQUE SUD-OUEST
République-Unie de	Soudan	Serbie	Australie
République-Unie de	Tadjikistan	Slovaquie	Fidji
Tanzanie	Yémen	Slovénie	Îles Cook
Rwanda		Suède	Îles Marshall
Sao Tomé-et-		Suisse	Îles Salomon
Principe		Tchéquie	Nouvelle-Zélande
Sénégal		Turquie	Palaos
Seychelles		Ukraine	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Sierra Leone		Union européenne	Samoa
Swaziland			Tonga
Tchad			Vanuatu
Togo			
Tunisie			
Zambie			
Zimbabwe			

Au 1^{er} janvier 2017, 178 pays et l'Union européenne étaient membres de la Commission.